

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul

M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Développement du réseau de transport en commun - 3e phase du tramway -
Extension de la ligne C du tramway de l'agglomération bordelaise - Liaison
Bègles «Terre Sud» / Villenave d'Ornon extra rocade - Bilan de la Concertation -
Information - Approbation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Contexte de la concertation

Le Conseil de Communauté a validé, le 23 juin 2006, un schéma directeur d'amélioration de la desserte en transports en commun qui prévoit, entre autres, l'extension du réseau de Transports en Commun en Site Propre (TCSP).

Par délibération n° 2007/0301, du 27 avril 2007, le Conseil précisait la nature des projets devant être mis à l'étude aux fins d'étendre le réseau de transports en commun.

Il s'agissait d'étudier, notamment la desserte en TCSP de Villenave d'Ornon par la ligne de tramway C avec la création d'un parc relais en franchissement de rocade.

Une concertation publique a été lancée par décision communautaire en date du 22 février 2008 (délibération n° 2008/0161).

La concertation s'est déroulée du 1^{er} avril 2008 au 19 juin 2009 inclus.

Son bilan a été approuvé au Conseil de Communauté du 10 juillet 2009, par délibération n°2009/0449.

Puis, le dossier définitif du projet de développement du réseau de transports en commun a été adopté le 6 novembre 2009, par délibération n° 2009/0708.

En ce qui concerne l'extension de la ligne C, il a été décidé de prolonger la ligne en mode tramway à partir de la station Terres Neuves à Bègles jusqu'à la rocade sur la commune de Villenave d'Ornon en passant par la route de Toulouse et la place Aristide Briand.

Actuellement, dans un contexte de pleine urbanisation, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage dans une démarche innovante de production de logements le long des axes structurants de transports en commun.

Le cabinet « Office for Metropolitan Architecture (OMA) », missionné par la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans le cadre de la démarche « 50 000 logements », mène une

réflexion préalable permettant d'organiser les futures formes urbaines. A cet égard, il a émis des préconisations justifiant la proposition d'un nouveau tracé à l'est de la route de Toulouse, entre le terminus provisoire à Terre Sud à Bègles et la place Aristide Briand à Villenave d'Ornon (**tracé jaune du plan ci-annexé**).

Cette réflexion urbaine nouvelle a justifié que la Communauté Urbaine de Bordeaux relance, conformément aux articles L300-2 et R300-1 du Code de l'Urbanisme, une concertation sur le projet de prolongement de la ligne C conforme à des objectifs adaptés au regard des nouveaux enjeux découlant des études urbaines réalisées dans le cadre de l'opération « 50 000 logements » en collaboration avec les habitants, les associations, les communes, les commerçants, les entreprises et toutes les personnes intéressées.

C'est ainsi que, par délibération n°2012/0305, en date du 25 mai 2012, le Conseil de communauté a décidé l'ouverture de la concertation publique préalable relative à ce projet, selon les modalités suivantes :

- Dépôt d'un registre et du dossier de présentation dans les mairies de Bègles et Villenave d'Ornon, à la Direction Territoriale Sud (DT Sud) et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (DGTID) de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) ;
- Communication des pièces du dossier de concertation sur le site <http://participation.lacub.fr>, avec possibilité au public de laisser des observations.

Le dossier de concertation a repris les hypothèses de tracé proposées lors de la première concertation ainsi que la présentation de la variante résultant des études du cabinet OMA sans que ces hypothèses aient pour autant été présentées comme limitatives.

Cette concertation a été ouverte le 18 juin 2012, le public en ayant été informé, notamment, par voie de presse.

A la demande des Communes de Bègles et de Villenave d'Ornon, une réunion publique s'est déroulée le 19 juin 2012 à 19 h 30 au lieu dit « Cube », chemin de Cadaujac à Villenave d'Ornon, avec une forte participation du public.

La concertation a été clôturée le vendredi 14 septembre 2012, à 16h00, le public en ayant été préalablement informé par voie de presse.

Il convient maintenant d'en dresser le bilan.

2 - Bilan de la concertation

Il est précisé que l'ensemble des observations est consultable dans les locaux de la DGTID de la CUB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La concertation a permis de renforcer l'implication et la participation des citoyens dans l'élaboration de ce projet. Toutefois, il est à noter que plusieurs personnes ont trouvé le dossier complexe et flou ; en résulte une mauvaise compréhension des différents tracés, notamment celui relatif à la proposition issue de l'étude 50 000 logements.

La décomposition des remarques est la suivante :

- 36 observations sur le registre de la mairie de Villenave d'Ornon.
- 19 observations sur le site Internet de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- aucune observation sur le registre déposé à la mairie de Bègles.
- aucune observation sur le registre déposé à la DGTID
- aucune observation sur le registre déposé à la DT Sud

Observations sur le registre de Villenave d'Ornon :

Parmi les 36 observations,

- 28 avis ont été formulés quant aux différents tracés :
 - 3 avis favorables au tracé issu de l'étude 50 000 logements avec le tracé S2 (dont celui émis par la ville de Villenave d'Ornon par délibération du Conseil Municipal du 11 Septembre 2012, versée à la concertation).
 - 3 avis favorables au tracé issu de l'étude 50 000 logements avec le tracé S1.
 - 2 avis favorables avec les enjeux et les objectifs résultant de l'étude 50 000 logements par le tracé N2+S2.
 - 1 avis favorable au tracé N1+S2.
 - 3 avis favorables au tracé N1Bis+S2.
 - 4 avis favorables au tracé N2+S2.
 - 3 avis favorables au tracé N3+S2.
 - 9 avis favorables au tracé issu de l'étude 50 000 logements.
- 1 avis défavorable au projet du tramway.
- 7 autres observations.

Observations sur le registre mis en ligne sur le site Internet de la CUB :

Parmi les 19 observations,

- 9 avis ont été formulés quant aux différents tracés :
 - 5 avis favorables au tracé issu de l'étude 50 000 logements.
 - 1 avis favorable pour le tracé N1Bis, avec les enjeux et les objectifs résultant de l'étude 50 000 logements.
 - 3 avis favorables au tracé S2.
- 10 autres observations.

L'analyse des contributions permet donc de relever un avis majoritairement favorable au tracé du tramway issu de l'étude 50 000 logements (tracé en jaune sur le plan joint) avec une continuité par le tracé S2 (sur les 37 avis exprimés, 23 sont favorables au tracé issu de l'étude 50 000 logements et/ou 19 sont favorables au tracé S2).

Dans sa délibération, le Conseil municipal de Villenave d'Ornon : « EXPRIME donc une nette préférence à l'insertion du tramway en « contre allée » de la route de Toulouse et un franchissement au-dessus de la rocade par un ouvrage à créer avenue des Pyrénées (variante S2) de telle sorte à préserver les fonctions d'entrée/sortie de la rocade. »

Aucune proposition de tracé originale consistant à relier la station Terre Sud à l'extrarocade n'a été formulée par les personnes intéressées.

Les 17 autres observations décrites plus haut n'ayant pas émis d'avis sur les hypothèses de tracés concernent des remarques à propos de la nature et de l'impact du projet.

Parmi les préoccupations exprimées par les personnes venues consulter le dossier, il en ressort une forte appréhension par rapport aux futures conditions de circulation automobile sur la route de Toulouse et sur la problématique des expropriations générées par le projet. Plusieurs personnes mettent également en garde les pouvoirs publics quant à l'affluence générée par l'ouverture du lycée et les mesures de sécurité routière nécessaires à mettre en place.

Par ailleurs, le public demande des précisions sur le positionnement des stations et du parc relais. Plusieurs intervenants mettent en avant le parking du centre commercial actuellement peu occupé comme parc relais possible. De plus, il existe un souhait de connaître le développement futur du tramway, le tracé en détail, et d'être informés du calendrier des travaux.

Eu égard aux diverses remarques soulevées, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en tant que maître d'ouvrage de cette opération, devra, par la suite, arrêter le dossier définitif du projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme notamment l'article L.300-2,

VU la délibération n°2012/0305 en date du 25 mai 2012 validant la décision d'ouvrir ce projet à la concertation publique préalable,

VU les observations écrites dans les registres de concertation et sur le site Internet de la CUB,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause.

DECIDE

Article 1 : D'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'une extension de la ligne C du tramway de l'agglomération bordelaise entre Bègles (Terre Sud) et Villenave d'Ornon extra rocade, tel qu'il est dressé ci-dessus ;

Article 2 : Les observations relatives à cette concertation sont consultables à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Le Service du Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

08 NOV. 2012

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,



M. GÉRARD CHAUSSET

PROPOSITIONS DE TRACES



